Zeitschrift: Revue historique vaudoise

Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie

Band: 10 (1902)

Heft: 11

Quellentext: Deux lettres de Pierre Ochs

Autor: Ochs, Pierre

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 22.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

DEUX LETTRES

DE PIERRE OCHS

(Suite et sin.)

II

La seconde lettre de Pierre Ochs est adressée à Talleyrand et datée de Berne, le 11 juin 1799. Les papiers de Glayre en renferment une copie qui m'a paru être de la main de Jenner.

En voici le texte:

Je croyais cet hiver, le bonheur de ma Patrie assuré et le triomphe des principes immanquable; les oligarques se taisaient ou se bornaient à de petites intrigues; les démagogues des petits cantons convenaient que leurs anciennes constitutions étaient l'anarchie organisée pour vexer leurs Bailliages et beaucoup de prêtres catholiques se faisaient un devoir d'enseigner que l'extinction successive des couvents, la police sur les cultes et la tolérance n'étaient point des changements subversifs de leur religion. Il y avait à la vérité un parti qui se qualifiait de modéré, probe, juste, dont je n'aime ni les mesures ni la tactique et encore moins le penchant à rendre les patriotes ridicules ou suspects, à composer avec les préjugés et à saisir avec appareil les occasions de faire détester le nom français; mais on commençait à s'en méfier et l'alliance ainsi que les négociations pour les traités de commerce présageaient aux Patriotes la chute prochaine de ce parti. Il en résultait que malgré les pertes et les sacrifices de tout genre que votre révolution et la nôtre m'avaient occasionnée, je jouissais vivement de nos succès-Les avantages inappréciables de l'unité, avantages appuyés de nos relations avec vous, se présentaient sans cesse à mon esprit et me promettaient les jours les plus heureux.

Hélas! tout n'était que prestige; quelques mois ont suffi pour détruire toutes mes espérances. Les cantons de Schaffouse, de Turgovie, de Sentis, de Rhétie, de Linth, de Waldstett (en grande partie) de Bellinzona, de Lugano et de Zurich enfin, sont au pouvoir de l'ennemi. Celui de Baden est le théâtre actuel de la guerre. Celui du Valais est en proie à la guerre civile que l'Autrichien

attise sans cesse par les passages de la Furka et du Simplon. Nous avons perdu un grand nombre d'excellents patriotes; les uns ont combattu pour notre cause; d'autres ont été garottés et transférés je ne sais où; d'autres enfin ont été fusillés, et au nombre de ces derniers, j'en compte plusieurs qui me portaient l'amitié la plus dévouée, la plus pure, la plus chaude. Le cœur me saigne, on les a immolés à la haine qu'on me porte.

Nos finances sont moins que rien. Nous avons eu 25,000 hommes sur pied; mais à 4 ou 5000 près, tout s'est débandé. Plusieurs causes y ont contribué. 1. Il y a eu dans les fournitures et le paiement de la solde de la négligence, de l'incapacité, de la fraude ou de la trahison; c'est ce qu'on examine. 2. Il y a eu pénurie totale du trésor national, pénurie que les progrès de l'ennemi et les efforts des citoyens augmentaient, car comment exiger l'impôt de celui qui quitte son domicile pour défendre la Patrie? 3. La marche rétrograde de vos troupes a répandu l'alarme et mille bruits ont achevé de décourager les milices. Nos finances sont tellement épuisées que les membres des autorités ne pouvant pas toucher les arriérés de leurs émolumens empruntent pour vivre et se trouveront bientôt sans crédit. Nous organisons une petite colonne mobile destinée à lever dans les cantons qui nous restent l'arriéré des contributions et un emprunt forcé sur les biens communaux mais tous ceux qui ont souffert par les cantonnemens et le non payement des bons seront hors d'état de payer tout ce qu'ils doivent et une partie du reste prétextera le manque de numéraire que l'on cache tous les jours davantage.

Vous sentez bien que dans des circonstances pareilles, il se forme des réunions confidentielles pour s'entendre sur ce qu'il y a à faire. Voici le résumé des questions qu'on agite et les différents points de vue sous lesquels on les considère.

I. LA FRANCE VEUT-ELLE NOUS ABANDONNER?

Affirmative. Il y a trahison en France. Les orléanistes et les contre-révolutionnaires ont des espérances et travaillent à la destruction de la République. Chaque parti compte qu'il l'emportera ensuite sur le parti rival. D'autres veulent la République mais croient qu'elle peut se passer de la Suisse et ont vendu celle-ci à la coalition.

Négative. De pareils partis existent mais ne peuvent être inconnus au gouvernement et au Corps législatif qui sentent trop qu'en abandonnant la Suisse ils abandonnent l'Alsace, la Franche-Comté, la Savoie où l'on travaille déjà les esprits avec une activité sans égale. La coalition suit une marche systématique; elle avance à pas lents et comptés, mais sûrs. Elle donne peu au hazard. Elle se fait précéder par la corruption, l'espérance et la terreur. Quand elle croit le terrain préparé, elle s'y porte et ne le quitte qu'après s'y être affermie, avoir pris les mesures de sûreté et préparé de nouvelles voies. La France n'abandonnera pas le boulevard qui couvre ses flancs.

II. LA FRANCE PEUT-ELLE SOUS PEU SAUVER LA SUISSE?

Affirmative. Il arrive des renforts; on annonce 10,000 hommes avant la fin d'une décade; les grandes routes, assure-t-on, fourmillent de troupes. La flotte de Brest va faire une grande diversion en Italie. Une autre se prépare du côté de la Souabe.

Négative. Ces renforts consistent en conscrits mal équippés, mal exercés; les commissaires cessent partout de faire le service. Les Autrichiens reçoivent aussi des renforts. 10,000 chevaux de plus et l'Autrichien aura forcé la ligne de Masséna et sera dans huit jours à Berne. Il n'y a rien à espérer si d'ici à huit jours des fortes diversions n'ont eu lieu en Souabe et en Italie.

III. QUE DOIT FAIRE NOTRE CORPS LÉGISLATIF?

Attendra-t-il jusqu'à ce que la Ligne de la Reuss ait été forcée ou que le Valais soit au pouvoir des Autrichiens?

S'ajournera-t-il en vertu de la Constitution qui fixe annuellement un ajournement de trois mois?

S'il s'ajourne, ses membres se rendront-ils tous en France ou bien ceux qui n'ont pas marqué dans la révolution s'en retourne-ront-ils chez eux? De quoi subsisteront ceux qui se réfugieront en France?

IV. QUE DOIT FAIRE LE DIRECTOIRE?

Les mêmes questions se débattent à son sujet, mais on se demande en outre si ses membres chercheront un asile 'chez vous en qualité de Directeurs ou de simples particuliers, et quelle pourrait être l'intention de votre gouvernement. Je vous prie, citoyen ministre, de consulter à ce sujet le Directoire et de me mander ce qu'il en pense.

Au reste, mes collègues et moi, nous n'avons pas encore mis en délibération un plan quelconque relatif à nous. Il paraît qu'il y a diversité d'opinion et moi-même j'en ai déjà eu de différentes. Il en est une surtout qui l'emporte souvent chez moi sur toutes les autres. La voici :

- 1. Le Directoire rassemblerait autant d'argent qu'il pourrait en rassembler et le distribuerait au dernier moment entre les patriotes qu'il aurait réunis autour de lui, en leur disant : « Réfugiez-vous
- » en France, conservez-vous pour le rétablissement de notre Répu-
- » blique; vous avez là de quoi vivre jusqu'au moment de votre
- » retour. Vivez en commun et avec économie ».
- 2. Le Directoire resterait à son poste jusquà l'entrée des Autrichiens et se bornerait jusque-là à empêcher tout désordre, incendie, violence, massacre. Il dirait aux Autrichiens: « La victoire est à
- » vous, nous nous livrons aux mains du vainqueur et non des
- » émigrés; c'est en vous que nous reconnaissons seuls le droit de
- » nous punir; punissez-nous comme victimes propitiatoires pour
- » tous nos concitoyens. Ceux qui nous ont été les plus attachés
- » n'existent plus ou sont en sûreté en France. Les autres patriotes
- » ont été séduits ou entraînés par nous et ne méritent point votre
- » colère; nos principes doivent vous être en horreur. Nous avons
- » fait tout ce qui était en notre pouvoir pour assurer leur triomphe;
- » nous n'y renoncerons jamais et nous entreprendrions de nouvean
- » de les faire prévaloir si nous en avions les moyens. Leur des-
- » truction et les malheurs de notre patrie nous rendent la vie
- » odieuse. Hâtez-vous d'en terminer le cours, mais accordez-nous
- » la faveur de mourir en vaincus de la main du vainqueur et non
- » en rebelles sur l'échaffaud ou dans les tortures que les émigrés
- » vont rétablir.
- » Une pareille mort, citoyen Ministre, nous ferait honneur. Tout
- » autre parti ne m'annonce que honte et confusion. Une pareille
- » mort nous ferait bénir des patriotes qui chériraient notre mémoire
- » et pleureraient sur notre cendre. Tout autre parti ne m'annonce
- » que regret et désespoir. J'entrerai avec calme dans l'Eternité
- » quand je saurai que ceux qui m'aimaient, qui suivaient mes
- » principes et qui me les devaient peut-être en partie n'auront
- » aucun reproche à me faire.
 - » Berne, ce 23 Prairial (11 juin 1799).
 - » Le Président du Directoire-Exécutif de la
 - » République helvétique,
 - » (S.) Pierre Ochs. »

Celui qui copia cette missive n'y ajouta que ces deux mots de commentaire : Quelle présidence!

La lettre qui précède jette un jour curieux et sombre à la fois sur la situation de notre pays au moment de l'occupation de Zurich par les Austro-Russes. On sent en effet

l'inquiétude et même le désespoir dans le rapport de Pierre Ochs. Ces sentiments se retrouvent atténués ou exprimés d'une manière différente dans les autres lettres de cet homme d'Etat, adressées à la même époque à Jenner, représentant de la République helvétique en France, et à Talleyrand.

« Grâces au Ciel, dans neuf jours, le renouvellement du Directoire aura lieu... écrit-il le même II juin au premier. Le sort seul décidera. Je désire au delà de toute expression quitter les affaires. Ma santé est altérée, malgré qu'on ne veuille pas le croire. Mon cœur souffre et je m'étourdis à dessein, pour ne pas tomber dans une profonde mélancolie. Voici près de dix ans que mes nerfs sont dans un état de tension extraordinaire ¹. »

Ochs savait que ses adversaires politiques étaient nombreux, et cela contribuait aussi à l'abattre moralement et physiquement. C'est ce qu'il disait à Jenner dans une lettre du 14 juin : « Tandis que les aristocrates disent que j'ai vendu la Suisse à la France, des patriotes commencent à donner à entendre que je l'ai actuellement vendue à l'Autriche ². »

Le 20 juin encore, il exposait une dernière fois à Talleyrand la situation toujours plus grave du pays. « Le sort décidera après-demain lequel des directeurs sortira du Directoire; je désire vivement que le sort m'en exclue. Je suis las de passer alternativement pour être vendu à la France et à l'Autriche ³. »

Le désir de Pierre Ochs ne fut pas exaucé. Un tirage au sort eut lieu en effet le 22 juin pour l'élimination d'un membre du Directoire. C'est son collègue Bay, de Berne, qui se retira; il fut remplacé aussitôt par Savary de Fribourg.

¹ Les Relations diplomatiques de la France et de la République helvétique, par E. Dunant, 246.

² E. Dunant, 247.

³ E. Dunant, 218.

La Harpe était opposé à Pierre Ochs. Il avait préparé patiemment un dossier de pièces capable de le compromettre et de le perdre. Après le 22 juin, il résolut de ne pas attendre plus longtemps pour en faire usage.

Le 25 au soir, il réunit chez lui les directeurs Oberlin et Dolder et les ministres de l'Intérieur et de la Police. Il leur communiqua son dossier qui permettait, selon lui, de présenter contre Pierre Ochs une accusation de haute trahison. Le Directoire fit porter en conséquence à ce dernier, au milieu de la nuit, l'ordre de donner sa démission dans l'espace d'une demi-heure, en apposant sa signature au bas d'un formulaire qui lui fut présenté dans ce but. On lui annonça en même temps que s'il refusait, un acte d'accusation serait déposé contre lui le lendemain matin au Corps législatif. Ochs hésita pendant quelques minutes et, en proie à l'émotion la plus vive, il se décida enfin à signer. A cinq heures du matin, il monta en voiture et partit pour le canton du Léman, où l'on fut très étonné de le voir arriver.

Dès le 27 au soir on apprit enfin à Lausanne la cause du voyage de Pierre Ochs. Cette nouvelle causa d'autant plus de plaisir, qu'un des citoyens les plus estimés de cette ville, Philippe Secrétan, président du trihunal du canton, fut averti au même moment qu'il venait d'être appelé par les Conseils à remplacer dans le Directoire l'ex-grand tribun de Bâle.

La démission de Pierre Ochs avait été acceptée par les Conseils à l'unanimité et aux cris mille fois répétés de Vive la République! annonça le Bulletin officiel. L'ex-directeur subit le sort de plusieurs autres personnages politiques. Plusieurs de ceux qui lui avaient fait leur cour au temps de sa puissance ne crurent pas nécessaire de défendre sa mémoire lorsqu'il fut tombé. Dans la séance du Grand Conseil du 26 juin, les sentiments de la majorité furent exprimés avec force par plusieurs orateurs. « J'accorde la démission, dit le

député Kuhn, non par haine, mais parce que je ne puis oublier celui qui, au 18 juin de l'année dernière, entra au Directoire accompagné de bayonnettes et de cet homme (Rapinat), qui fit le malheur de notre pays. » Le député vaudois Louis Secrétan fut le plus généreux parmi ceux qui prirent la parole. « Le lion est tombé, dit-il, mais je ne veux pas lui donner le coup de pied. »

Dans le Sénat, dont Ochs avait fait partie, les clameurs furent encore plus vives. Un membre de cette assemblée, Schwaller, demanda même l'arrestation des amis de l'exdirecteur, si celui-ci était trouvé coupable. Jules Muret, député du Léman, contribua puissamment à faire rejeter cette motion et prononça à cette occasion un discours aussi ferme que généreux.

« Je ne suis certainement pas de ceux qui ont fait leur cour aux directeurs, dit-il, et je ne crains pas d'en être accusé... Mais je ne puis accéder à la proposition de Schwaller. Ces mêmes hommes qui naguère encensaient le pouvoir, accablent maintenant celui qui ne peut plus être pour eux ni une source de faveurs, ni un objet de craintes... Je ne veux faire aucune allusion. Je combats seulement la mesure... Quoi! les hommes qui ont soutenu des relations avec Ochs seraient par cela seuls arrêtés. Et c'est au moment où tout annonce que le règne de la loi, accompagné de fermeté et de vigueur, va triompher; c'est au moment où la vraie liberté va prendre le dessus que nous décréterions de pareilles mesures! »

Le ministre de France, Perrochel, se présenta devant le Directoire, dit Charles Monnard, ¹ pour demander les motifs de la résignation d'Ochs. Le calme avec lequel il fut écouté et le laconisme des réponses du président La Harpe lui firent comprendre que la démarche du Directoire n'était que trop fondée. Il se tut et se retira.

Eug. Mottaz.

¹ Ch. Monnard: Histoire de la Confédération suisse, XVI, 287.